

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024
COMPTE-RENDU PRESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY *procuration à Bruno SALMON, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND,*

Etaient absents : **Ludovic LECONTE, Jonathan WAGNER, Arnaud DUTOT**

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du règlement de la foire et des consignes de sécurité de la Foire Sainte Croix 2024

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement de la foire actualisé pour l'édition 2024 de la Sainte Croix, les consignes de sécurité à respecter pour les exposants ainsi que la charte de l'exposant accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

- de valider le règlement de la foire Sainte Croix ainsi que les consignes de sécurité et la charte de l'exposant accompli tels que présentés ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Tarif des droits de place et des droits d'entrée de la foire Sainte Croix 2024

Madame la Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les propositions tarifaires suivantes pour les droits de place et les droits d'entrée de la foire Sainte Croix 2024 :

Foire Ste Croix		Tarif 2023	Tarif 2024
Animaux			
Moutons - Bovins	l'unité	gratuit	gratuit
Chevaux - ânes	l'unité	gratuit	gratuit
Chiens à l'unité	l'unité	3.00 €	3.00 €
Volailles et petits animaux	l'unité	0.50 €	0.50 €
Chiens volailles aliments dans parc à chiens situé au foirail	le ml	33.00 €	33.00 €
	minimum 3,5ml	115.00 €	115.50 €
Stationnement parc à chien			
Véhicules ou remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	16.00 €	16.00 €
Véhicules et remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	21.00 €	21.00 €

Fête foraine			
Gros métiers	Forfait	320.00 €	320.00 €
Manèges enfants	Forfait	120.00 €	120.00 €
Loteries, jeux	le ml	10.00 €	10.00 €
	forfait mini 8 ml	/	/
Alimentation	le ml	10.00 €	10.00 €
	forf mini 6,50 ml	/	/
Déballages			
Déballage (allées principales)	le ml	24.00 €	24.00 €
	forfait mini 6 ml	144.00 €	144.00 €
Déballage volant-itinérant	le ml	/	28.00 €
	forfait mini 6ml	/	168.00 €
Expositions			
Matériel agricole	le m ²	4.20 €	4.20 €
	forfait mini 80m ²	336.00 €	336.00 €
Loisirs - plaisance - bâtiments préfabriqués - jardins - motoculture	le m ²	4.30 €	4.30 €
	forfait mini 80m ²	344.00 €	344.00 €
Expositions diverses - ventes publicitaires - habitat - hangars	le m ²	6.95 €	6.95 €
	forfait mini 55m ²	383.00 €	382.25 €
Voitures - Camions	le m ²	2.90 €	3.00 €
	forfait mini 100m ²	290.00 €	300.00 €
Travaux publics - levage - manutention	le m ²	4.50 €	4.50 €
	forfait mini 80m ²	360.00 €	360.00 €
Exposition Foirail / commerce divers	Unité	/	50.00 €
Tentes buvettes vins			
Petite buvette (sauf foirail)	l'unité	340.00 €	340.00 €
Petite buvette avec tables (sauf foirail)	l'unité	500.00 €	500.00 €
Petite buvette (foirail)	l'unité	245.00 €	245.00 €
Tentes - restaurants	le m ²	3.50 €	3.50 €
	forfait 200m ²	700.00 €	700.00 €
Marchands de vin	le ml	43.00 €	43.00 €
	forf mini 4,5 ml	193.50 €	193.50 €
Alimentation			
Boulangers - pâtisseries	le ml	66.00 €	66.00 €
Grilleurs - friteurs - kébabs - galettes - pizza (sauf foirail)	le ml	80.00 €	80.00 €
	Forf mini 3,5ml	271.00 €	280.00 €
Grilleurs - friteurs - kébabs (foirail)	le ml	62.00 €	62.00 €
	Forfait mini 4ml	248.00 €	248.00 €
Rôtisseurs d'agneau	le ml	90.00 €	90.00 €

Fruits allée des rôtisseurs	le ml	46.00 €	46.00 €
Fromages - huitres - autres alimentation	le ml	45.00 €	45.00 €
	Forfait mini 6ml	270.00 €	270.00 €
Droit d'entrée visiteur de 8h-18h		2.00 €	2.00 €
Droits d'inscription		20.00 €	22.00 €

Proposition du Festival de l'élevage :

Le Comité des Festivals propose de créer un pôle de formation et d'innovation agricoles. La Commune louerait le terrain nu selon le tarif des expositions diverses pour permettre au Comité des Festivals d'y installer un chapiteau et revendre les emplacements à l'instar de ce qui est pratiqué avec le Hall de l'habitat par S.F.L. ORGANISATION. Cette nouvelle organisation nécessiterait de déplacer le parc à chiens dans le secteur du foirail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée

Droit de stationnement des camping-cars dans le terrain route de l'Aérodrome

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur l'instauration d'un droit de stationnement pour les camping-cars dans le terrain route de l'Aérodrome. Ce terrain dispose des équipements à disposition des camping-cars : en eau, assainissement, ordures ménagères, présence d'un agent de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour, 3 voix contre (Stéphanie MAUBÉ, Anne LE GRAND et Jacky VENGEONS) d'instaurer un droit de stationnement pour les camping-cars dans le terrain qui leur est dévolu route de l'Aérodrome.

Le Conseil Municipal après discussion décide par 18 voix pour et 2 abstentions (Anne LE GRAND, Jacky VENGEONS) :

- de fixer forfaitairement pour la période allant du mercredi matin 4 septembre au dimanche 8 septembre 2024 le droit de stationnement à 20 € ;
- de dire que 2 bracelets gratuits seront attribués par camping-car ;
- de préciser que cette recette, intégrée dans la régie foire, donnera lieu à la délivrance d'un ticket ;
- de dire que l'encaissement se fera en amont de la foire.

Mise en place d'un sponsoring pour la foire Sainte Croix

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'engager une réflexion concernant la mise en place d'un sponsoring pour la foire Sainte Croix 2024 et fait plusieurs propositions de partenariat qui sont soumises à discussion.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'image de la foire est un bien commun précieux et qu'il convient de fixer des règles strictes afin qu'elle ne soit pas dégradée.

L'avocat de la Commune va être contacté concernant l'aspect juridique de cet accord.

La question sera soumise au vote au Conseil Municipal d'avril pour permettre des contractualisations en 2024.

Foire Sainte Opportune 2024 - Décisions administratives

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la foire Sainte Opportune, qui aura lieu le dimanche 5 mai 2024, nécessite des décisions de principe.

Elle énumère les décisions :

Rémunération des intervenants extérieurs :

Il est proposé de rémunérer les intervenants extérieurs sur la base des taux horaires suivants :

- préposés aux toilettes, horaire de 8 heures à 19 heures, sur la base horaire de 16.02 € brut.

Un état récapitulatif fera apparaître le nom et le montant alloué à chaque bénéficiaire.

Heures supplémentaires du personnel communal :

Comme chaque année, le personnel communal effectue des heures supplémentaires afin d'assurer la préparation et le bon déroulement de la foire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Madame la Maire à procéder au règlement des heures supplémentaires selon les règles statutaires en vigueur.

Un état récapitulatif mentionnera le nom et le montant versé à chaque agent concerné.

Indemnité d'astreinte :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'une permanence au domicile a été demandée à des agents du service technique de la Commune, pour répondre aux éventuelles nécessités dans le cadre du déroulement de la foire Sainte Opportune.

Cette astreinte est compensée par une indemnité fixée dans les conditions suivantes selon les horaires de permanence réalisés au domicile :

- **samedi 4 mai 2024 : 2 agents**
- **dimanche 5 mai 2024 : 2 agents**

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer les indemnités d'astreinte d'exploitation au taux en vigueur applicable au 14 avril 2015, soit **37,40 €** le samedi et/ou **46,55 €** le dimanche ou jour férié par agent ;
- constater que cette indemnité peut se cumuler avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires calculée en fonction des heures effectuées.

Fourniture de bons alimentaire ou de boisson :

Il est proposé d'accorder aux intervenants extérieurs des bons à valoir sur l'achat d'alimentation et de boisson.

Un état récapitulatif fera apparaître le montant affecté à cette dépense.

Gendarmerie :

Madame la Maire indique que la présence des Gendarmes se fera hors convention financière, la Commune prenant en charge les frais de restauration correspondant aux repas des Gendarmes de la Compagnie de Coutances assurant le service d'ordre et de sécurité pendant la foire Sainte-Opportune.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame la Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes.

SDIS :

Pas de permanence particulière sur le champ de foire, les pompiers de garde assureront les interventions si nécessaires.

Dispositif préventif de secours :

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Croix Rouge, d'un montant de 299.00 TTC, pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours, de 14h00 à 19h00 sur le champ de foire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- confier à la Croix Rouge le dispositif préventif de secours des visiteurs de 14h00 à 19h00 pendant la foire Sainte Opportune 2024, pour un montant de 299.00 TTC ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Gardiennage :

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 2 111.80 € TTC établi par FLP SECURITE conformément au marché 2022, et relatif au gardiennage de la foire Sainte-Opportune qui se déroulera le dimanche 5 mai 2024.

Le Conseil Municipal est invité à :

- confier à l'entreprise SAS FLP SECURITE le gardiennage de la foire Sainte Opportune pour un montant de 2 111.80 € € TTC ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Nettoyage du champ de foire

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 900.00 € TTC établi par la STEVE pour le nettoyage du champ de foire après la foire Saine Opportune du 5 mai 2024.

Le Conseil Municipal est invité à :

- confier au STEVE le nettoyage du champ de foire pour un montant de 900.00 € TTC ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Feu d'artifice Foire à tout

En raison du changement du Bureau de l'Association LESSAY ANIMATION, et de l'impossibilité de trouver un prestataire disponible le Conseil Municipal prend acte qu'il n'y aura pas de feu d'artifice pour clôturer la Foire à Tout 2024.